

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 878 au 3 septembre 1938.

n° 878

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 septembre 1938

Numéro JO

n° 502 du 30/09/1938

Date du numéro

30 septembre 1938

### TEXTE INTÉGRAL

M. Brouillet, contrôleur du cadre local des P, T. T., après deux ans, qui réunit le 1er septembre 1928 les conditions d'ancienneté et de séjour exigées par l'

#### article 6

paragraphe b), de l'arrêté du 26 avril 1928 réorganisant les cadres européens. passe à l'échelon supérieur pour compter de cette date.